



REGLES LOCALES

Complètent les règles locales permanentes de la FFG

On place la balle à une longueur de carte sur les zones tondues ras.

I – Hors Limites

- Les hors limites sont délimités par des piquets blancs et/ou des lignes au sol et/ou les câbles anti-sanglier. Cette règle générale est modifiée dans deux cas particuliers :
 - **Trous 5-14:** Les hors limites à gauche ne s'appliquent que sur ces trous (*sur les trous 6-15 les joueurs peuvent sans pénalité « s'égarer » sur les trous 5-14*).
 - **Trous 3-12:** Le tronçon de câble anti-sanglier du fossé de droite doublé par des piquets rouges ne constitue pas un hors limite. Il délimite une zone à pénalité rouge à l'infini. Dans ce cas, le joueur **DOIT** utiliser la dropping zone prévue à cet effet.
- **Trous 5-14:** Le hors limites du trou à gauche et à droite du green se prolongent à l'infini (dans la direction donnée par la ligne des deux derniers piquets blancs de chaque ligne de piquets).

II – Obstructions inamovibles

- Les arbres avec « tuteurs »,
- Les chemins « empierrés » et leurs abords dégradés
- Les câbles anti-sanglier.

III – Lignes électriques

- Une balle touchant les fils électriques, au-dessus du parcours est **annulée** et doit être **obligatoirement** rejouée de l'endroit où elle reposait avant le coup. Si elle n'est pas récupérable immédiatement, une autre balle pourra lui être substituée.

IV – Zones à pénalité jaunes (ZPJ) et zones à pénalité rouges (ZPR)

- En absence de marquage au sol, la limite des ZPJ et ZPR correspond à la rupture de pente.
- **Trous 3-12:** la dropping zone ne concerne que le fossé de droite.

V – Doute sur la procédure

En cas de doute sur l'application d'une règle, utiliser la règle 20.1c(3), la décision étant prise dans un deuxième temps lors du « recording » par le Directeur du tournoi